



# PROTOCOLE D'ACCORD Relatif au déclassement en classe G D'une portion de la TMA 2 Deauville

ENTRE

LE SERVICE DE LA  
NAVIGATION AERIEENNE OUEST

ET

LA LIGUE de VOL LIBRE et Le Comité Régional de  
VOL A VOILE  
de BASSE NORMANDIE

Version :	1.2
Statut :	Approuvé
Date d'application :	08 avril 2010

## LISTE DE DIFFUSION

### POUR ATTRIBUTION :

Organisme de contrôle d'approche de Deauville	1 ex
Tour de contrôle de Caen	1 ex
Ligue de Vol libre de Basse Normandie	2ex
Comité de vol à voile de Basse Normandie	1ex

### COPIES :

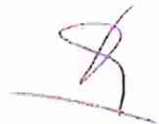
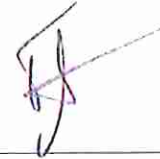

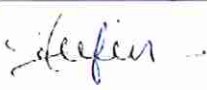

Service de la Navigation Aérienne Ouest – Service Exploitation – Subdivision Contrôle	1 ex
Direction de la sécurité l'Aviation civile Ouest – Délégation Haute et Basse Normandie	1 ex
M. le Président du CCRAGALS Ouest	1 ex
BEP du CRG EA-Nord-Ouest	1 ex
FFVL	1 ex
FFVV	1 ex
CRNA/O	1 ex
CRNA/N	1 ex

### ENREGISTREMENT DES MODIFICATIONS

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Changements</b>	<b>Pages modifiées</b>
V 1	28 janvier 2009	Création	
V1.2	20 novembre 2009	Modification espace	Toutes

<b>PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE</b> <b>LE SERVICE DE LA NAVIGATION AERIEENNE OUEST</b> <b>LA LIGUE de VOL LIBRE DE BASSE NORMANDIE</b>	Version : 1.2 Date de M.A.I 20/11/09
--	---

## VALIDATION

	NOM	FONCTION	DATE	SIGNATURE
<b>REDACTION</b>	P. Morvan	Sub CII SNA-O	08/03/2010	
<b>VERIFICATION</b>	F. Sintès	Chef Subdivision Contrôle SNA-O	15/02/2010	
<b>APPROBATION</b>	L. Robin	Chef du Service Exploitation du SNA-Ouest	10.03.10	
<b>APPROBATION</b>	Y. Dupin	Président de la Ligue de Vol libre de Basse Normandie	<u>25/02/2010</u>	
	L. Pérez	FFVV Falaise	<u>03/03/2010</u>	

Date d'effet : 8 Avril 2010

## 1 Origine

- . Avis CCAGALS Ouest – Réunion du 10 septembre 2008 et du 9 Septembre 2009
- . CRG EA Nord Ouest - 40° réunion ordinaire du 23 octobre 2008 et 42° réunion du 8 octobre 2009 .

## 2 But

Le présent protocole a pour but de décrire les méthodes et les conditions nécessaires à la mise en œuvre du déclassement en espace de classe G de la TMA Deauville partie 2, de 2500 à 4500ft AMSL.

La TMA 2 est décrite dans l'AIP France, partie ENR (TMA)

Ce protocole est mis en œuvre au profit de la Ligue de vol libre et du comité régional de vol à voile de Basse Normandie, qui expriment le besoin de pouvoir rallier la côte depuis le Sud de la CTR de Caen sans contrainte de radio ni de transpondeur..

## 3 Conditions de déclassement en G de la partie de TMA 2 Deauville

### 3.1 Conditions météorologiques

Le déclassement en espace de classe G ne pourra être demandé que si les conditions VMC sont présentes dans l'espace aérien contrôlé.

### 3.2 Identification du demandeur

Le déclassement en espace de classe G ne pourra être demandé que par une personne accréditée dont les coordonnées figurent en annexe III. Lorsque l'espace est désactivé, tous les usagers peuvent y évoluer.

Le demandeur donnera son nom et son N° de téléphone. Il devra rester joignable toute la durée de la désactivation de l'espace.

### 3.3 Préavis, durée et fin du déclassement

- La désactivation ne sera possible que les samedi, dimanche et jours fériés, l'après midi pour une tranche continue qui sera négociée lors de la demande mais qui ne sera pas inférieure trois heures environ.
- La désactivation sera demandée au plus tard 1 heure avant l'heure de désactivation souhaitée par téléphone à Deauville APP/Info **qui en informe immédiatement Caen TWR**. La désactivation n'est possible qu'en absence de vol IFR commercial programmé à Caen.
- Le créneau de désactivation négocié entre le contrôleur d'APP/Info et le demandeur sera retransmis au contrôleur TWR de Caen. Le créneau de désactivation ne pourra être modifié dans un sens ou un autre. A l'heure de fin de désactivation, les usagers devront impérativement avoir quitté l'espace.

## 4 Activité IFR

En cas de besoin, l'activité IFR reste possible en espace aérien contrôlé à Caen en utilisant la procédure VOR/DME 13 suivie au besoin d'une MVL pour la piste 31. Les vols IFR ne devront pas sauf urgence ou sur leur demande expresse, pénétrer dans la partie de TMA désactivée.

En cas d'attente sur le VOR < 5000ft, il est nécessaire d'informer le pilote que l'attente se développe pour partie en classe G.

## **5 Services rendus**

Les services rendus dans l'espace déclassé sont ceux afférents à un espace de classe G, à savoir l'information et l'alerte aux aéronefs connus.

## **6 Information des usagers**

L'information de la désactivation sera connue des usagers sur la fréquence de l'ATIS de Deauville et sur les fréquences TWR de Caen et APP/FIS de Deauville. Les contrôleurs préciseront obligatoirement aux usagers l'heure de fin de désactivation.

L'information sera également disponible en contactant par téléphone l'ATIS de Deauville (Annexe 1)

## **7 Refus de déclassé**

Des circonstances particulières, planifiées ou imprévisibles, pourront contraindre le gestionnaire de l'espace à refuser le déclassé. Tout refus devra être motivé. En cas de panne radar, l'espace ne pourra être déclassé.

La désactivation ne sera possible qu'en absence de vol IFR commercial programmé à Caen.

## **8 Traitement des événements**

Conformément aux exigences du système de management de la sécurité, tout incident relevé par les organismes de contrôle ou les usagers signataires fera l'objet d'une réunion entre les signataires afin d'analyser l'évènement et de rechercher des axes d'amélioration possibles.

Le non-respect des termes du protocole constaté par les organismes de contrôle pourra conduire au dépôt d'une fiche d'infraction à l'encontre du contrevenant.

Des manquements graves et répétés aux dispositions de ce protocole pourront conduire à sa suspension et à sa renégociation.

## **9 Durée du protocole**

Le présent protocole est valable un an avec reconduction tacite, sauf dénonciation d'une des parties. Il devra être renouvelé entièrement tous les 3 ans ou à défaut à chaque modification des espaces précités ou évolution des procédures d'exploitation ayant un impact sur ce protocole.

Ce protocole peut-être dénoncé à tout instant et sans préavis, par chacune des parties.

Il prend effet à compter du 08 Avril 2010.

## **10 Bilan de fonctionnement**

Les représentants du SNA, la ligue de vol libre et le comité régional de vol à voile de Basse Normandie effectueront un bilan de fonctionnement chaque année à l'issue de la saison. Le protocole pourra en fonction du retour d'expérience être modifié.

## **ANNEXES**

A sa date d'application, le présent protocole comporte 4 annexes.

- Annexe I : Moyens de liaison radio et téléphonique
- Annexe II : Carte des espaces aériens concernés
- Annexe III: Liste des usagers autorisés à demander la désactivation de la portion de TMA1.1
- Annexe IV: Correspondants

## Annexe I

### Moyens de liaison

Date d'effet : 8 Avril 2010

#### 1. Liaisons téléphoniques

*N° d'appel pour demander le déclassement : Deauville APP/Info : 02.31.65.65.38*  
*N° d'appel pour connaître l'état du déclassement : Deauville ATIS : 02.31.65.65.36*

Autres N°  
Caen TWR : 02.31.26.09.18  
Chef Circulation aérienne Caen : 02.31.26.56.81  
Chef circulation aérienne Deauville 02.31.65.65.37  
SNA Ouest - Subdivision Contrôle : 02 98 32 02 35 / 02 98 32 85 77

#### 2. Télécopie

CAEN TWR : 02 31 26 24 43  
DEAUVILLE APP/Info : 02 31 64 66 72

#### 3. Fréquences

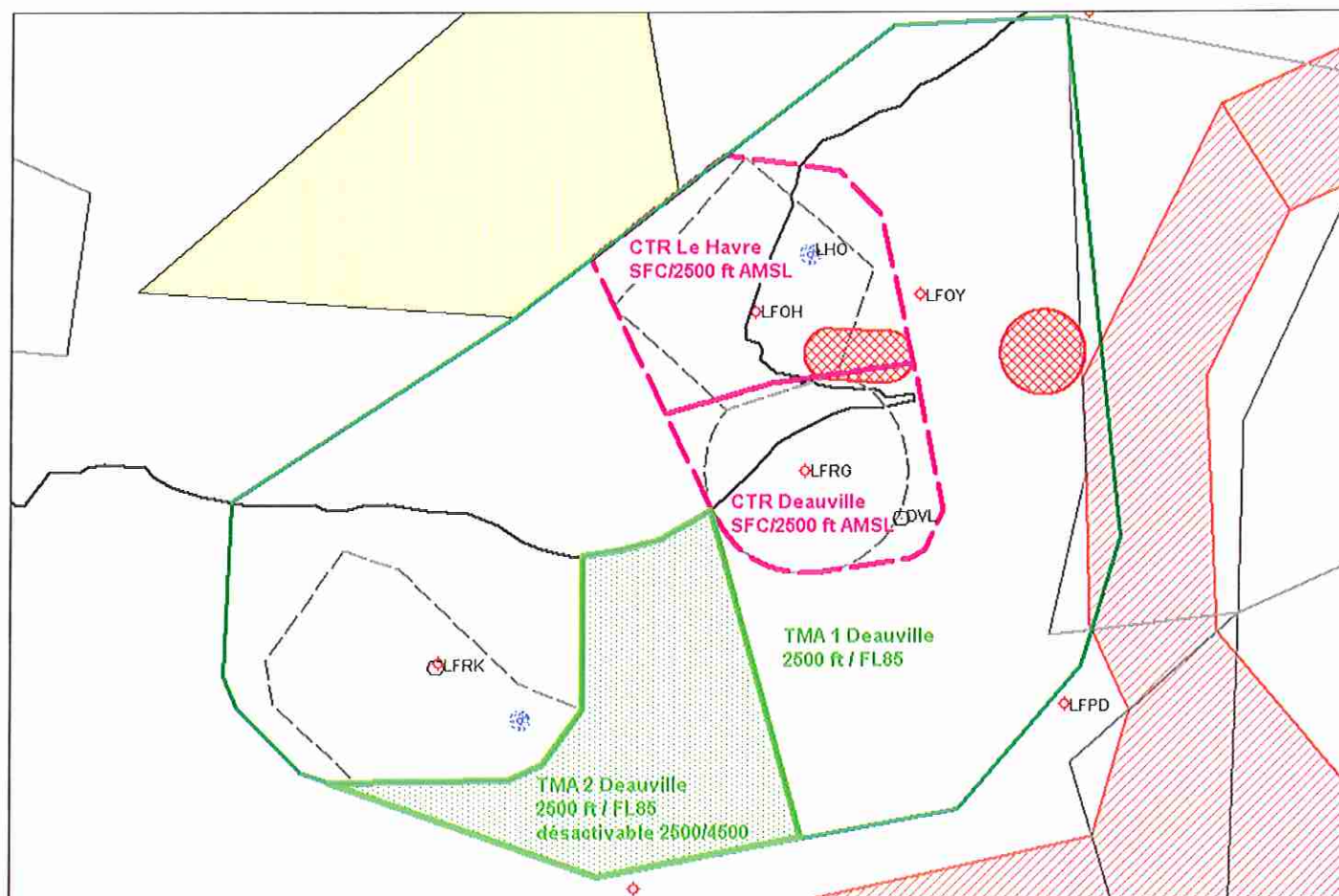
Caen TWR: 134.525 MHz  
Deauville APP/Info: 120.350 MHz  
DeauvilleATIS 119.175 Mhz  
  
Freq Vol libre 143.9875 Mhz



## Annexe II

### Carte des espaces

Date d'effet : 8 Avril 2010



## Annexe III

Date d'effet : 8 Avril 2010

**Membres de la Ligue de vol libre Basse Normandie autorisés à demander le déclassement**

<b>Nom</b>	<b>N° Téléphone</b>	<b>Fonction</b>
<b>Marc JEANNE</b>	<b>06.08.14.37.28</b>	<b>Référent Espace Aérien FFVL Ligue Basse Normandie</b>
Hervé GABET	06.22.60.03.06	DTE Ecole Plaine-Altitude
Christophe COLARIS	06.87.61.06.61	FFVL Ligue de Haute Normandie
Jean-Jacques BIRE	06.07.87.55.15	Adjoint Responsable Compétition Parapente LBNVL
Patrice YBERT	06.89.79.50.49	Responsable Compétition Delta LBNVL
Jacques LEGROS	06.71.37.41.79	Responsable Régional Sites LBNVL
Jean Luc Vial	06.72.22.42.62	FFVL Ligue de Haute Normandie
Laurent Perez	06.14.29.14.41	FFVV Falaise

Date d'effet : 8 Avril 2010

## Annexe IV

### CORRESPONDANTS

#### 1 SERVICE DE LA NAVIGATION AÉRIENNE OUEST

Correspondant	Adresse postale
Le chef de la subdivision contrôle SNA-O ☎ : 02.28.00.25.30 Fax : 02.28.00.25.19 E mail : franck.sintes@aviation-civile.gouv.fr	Monsieur le chef du Service de la Navigation Aérienne Ouest (SNA/O) Aéroport de Nantes Atlantique BP74 308 44343 Bouguenais Cédex

Correspondant	Adresse postale
Le chef de la Circulation Aérienne de Deauville ☎ : 02.31.65.65.37 Fax : 02.31.65.65.50 E mail : xx@aviation-civile.gouv.fr	Monsieur le chef de la circulation aérienne Service de la Navigation aérienne Ouest Aérodrome de Deauville Saint Gatien 14130 Saint Gatien des bois

Correspondant	Adresse postale
Le chef de la Circulation Aérienne de Caen Carpiquet ☎ : 02.31.26.56.81 Fax : 02.31.26.09.19 E mail : bruno.menguy@aviation-civile.gouv.fr	Le chef de la Circulation Aérienne Service de la Navigation aérienne Ouest Aérodrome de Caen Carpiquet 14650 Carpiquet

## **2 LIGUE DE VOL LIBRE DE BASSE NORMANDIE**

Correspondant	Adresse postale
Le Président de la Ligue de Basse-Normandie de Vol Libre ☎ : 02.31.95.23.02 Port : 06.07.30.78.67 E-Mail : president.lbnvl@free.fr	Monsieur le président de la Ligue de Basse-Normandie de Vol Libre 135 rue de Bayeux 14000 CAEN

Correspondant	Adresse postale
Le référent Espace Aérien de le Ligue de Basse-Normandie de Vol Libre ☎ : 02.41.93.67.56 (HB) Port : 06.08.14.37.28 E-mail : marcjeanne2004@yahoo.fr	Monsieur Marc JEANNE 5 Rue Plaisance 49000 ANGERS
Le référent Espace Aérien du comité régional de vol à voile de Basse Normandie ☎ : Port : 06.14.29.14.41 E-mail : l-perez@voila.fr	Monsieur Laurent Perez 42 rue E. Zola 14120 Mondeville